

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2016

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ACQUERIR A TITRE GRATUIT UNE PARCELLE DE TERRAIN, PROPRIETE DU DEPARTEMENT, CADASTREE LIEUDIT LA GARDE, SECTION AO N° 57

MEI Roger PRIMO Yveline LA PIANA Jean-Marc Procuration PONA Valérie **BASTIDE** Bernard **NERINI** Nathalie MENFI Joseph (dit Jeannot) ARNAL Jocelyne PORCEDO Guy Procuration jusqu'à la question n° 08 MASINI Jocelyne Procuration PONTET Anthony Procuration LAFORGIA Christine JORDA Claude GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration PARDO Bernard Procuration KADRI Zahia PARLANI René Absent BARBE Françoise Procuration TOUAT Didier SEMENZIN Véronique Procuration BRONDINO Maurice GAMECHE Samia VIRZI Antoine **BUSCA-VOLLAIRE** Céline **BAGNIS Alain MUSSO Alice** SBODIO Claude GARELLA Jean-Brice MARTINEZ Karine Procuration RIGAUD Hervé BIGGI-CONTI Marlène AMIC Bruno APOTHELOZ Brigitte Procuration BALDO Antonio LEPOITTEVIN Clément

Nombre total de conseillers

Présents à la séance Nombre de pouvoirs 35

24 jusqu'à la question n° 08 puis 25 10 jusqu'à la question n° 08 puis 09

Absent à la séance :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La commune a sollicité le Département en vue de l'acquisition à titre gratuit de la parcelle de terrain cadastrée lieudit La Garde, section AO n° 57 de 165 m².

Cette parcelle est partiellement grevée d'emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'aménagement de l'entrée de ville, notamment de l'avenue de Nice, et de la liaison entre cette avenue et le chemin de la Garde. De plus, la partie restante permettra la création d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite (P.M.R.), dans un secteur qui en manque.

S'agissant d'un aménagement public, le terrain, estimé à 10 000 € par le Service des Domaines, pourrait être cédé à la commune à titre gratuit, sous réserve de l'approbation de Madame la Présidente du Conseil Départemental.

Toutefois, il convient préalablement de m'autoriser à acquérir à titre gratuit cette parcelle afin de permettre au Département de saisir cette dernière pour accord, ainsi que la commission permanente du Conseil départemental.

En cas d'approbation, l'acte administratif correspondant sera rédigé par les Services Départementaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1: De m'autoriser à acquérir auprès du Département la parcelle lieudit La Garde cadastrée section AO n° 57 de 165 m², à titre gratuit, sous réserve de l'approbation de la Présidente du Conseil Départemental et de la commission permanente dudit conseil.

ARTICLE 2: Que l'acquisition de ce terrain, partiellement grevé d'emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme en vue de l'aménagement de l'entrée de ville, notamment de l'avenue de Nice et de la liaison entre l'avenue de Nice et du chemin de la Garde, permettra en outre de créer une place de stationnement pour personne à mobilité réduite (P.M.R.) dans un secteur qui en manque.

ARTICLE 3: En cas d'approbation du Conseil Départemental, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif lequel sera rédigé par les Services du Département.

ARTICLE 4 : De prendre en charge les frais d'acte dont les crédits sont prévus au budget communal.

Le Maire de Gardanne, Roger MEI

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHÉE LE: 1 3 DEC. 2016

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 1 3 DEC.

1 3 DEC. 2016

gfi

Gardanne







Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.